

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Chargé de mission prévention des risques psychosociaux et qualité de vie et conditions de travail à la Direction Qualité de Vie et Santé au Travail (QVST)**

Réf. : 4.2.5

## **Décision**

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction Qualité de Vie et Santé au Travail (QVST), un emploi de chargé de mission prévention des risques psychosociaux et qualité de vie et conditions de travail, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- **Consolider, mettre en œuvre et suivre le plan de promotion de la QVCT de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes et son CCAS**
  - Proposition d'une méthodologie de finalisation du plan d'action
  - Proposition des indicateurs d'évaluation du plan
  - Coordination de la mise en œuvre et du suivi (animation des instances...)
- **Réaliser l'édition 2023 du baromètre QVT**
  - Encadrement de la prestation externe (suivi de la conception, la passation et l'analyse)
  - Préparation et animation des instances du projet (comités technique et de pilotage)

- Conduite des phases de restitutions
- **Piloter l'expérimentation puis la généralisation du « Droit à la déconnexion »**
  - Conduite de l'expérimentation auprès des directions tests et de son évaluation
  - Élaboration d'une méthode de généralisation et suivi de celle-ci
  - Animation des instances de pilotage et de suivi
- **Contribuer à l'évaluation annuelle des RPS et l'identification de directions prioritaires** (extraction et recueil de données, animation d'analyses qualitatives, restitutions...)
- **Participer à l'accompagnement et au suivi des directions prioritaires RPS** (propositions méthodologiques, recueil de données, structuration de plan d'actions de prévention, suivi...)
- **Élaborer le bilan absentéisme** (tous les 2 ans)
  - Compilation et extraction des données
  - Animation de l'analyse qualitative de ces données et présentation aux instances
- **Mener des actions de sensibilisation et de formation à la prévention des RPS et à la QVCT** (en direction des agents, des managers, des élus, des représentants du personnel...)
- Contribuer aux réflexions et définitions méthodologiques de l'ensemble de la démarche de prévention des RPS et QVCT
- Accompagner les conseillers de prévention dans l'intégration des RPS au Document Unique
- Mener des études ponctuelles, coordonner le recueil de données (notamment les indicateurs obligatoires RPS) et l'analyse qualitative

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de chargé de mission prévention des risques psychosociaux et qualité de vie et conditions de travail à la Direction Qualité de Vie et Santé au Travail (QVST) est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'attaché, à savoir au minimum 390 et au maximum 830, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **1 JUIN 2023**

Pour la Présidente  
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

**24 NOV. 2023**